

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT DE CHICOUTIMI**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 11 décembre 2018 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

*Ouverture de la session et constatation des présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

*Les commissaires :*

M <sup>mes</sup>	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	--

*Commissaires-parents :*

M <sup>me</sup>	Christine Doré	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
-----------------	----------------	-----	----------------------------------

*Sont également présents :*

M <sup>mes</sup>	Johanne Allard, directrice générale par intérim Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Catherine Gagné, directrice Geneviève Gilbert, directrice adjointe Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jean-François Leblanc, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Jean-François Pressé, directeur général adjoint Nicolas Savard, directeur
------------------	--	-----	--

*Absence :*

M <sup>me</sup>	Caroline Tremblay
-----------------	-------------------

**CC-2018-473**

*Vérification du quorum et mot de bienvenue*

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

**CC-2018-474**

*Adoption de l'ordre du jour*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Report**

5.3 - Politique de dotation;

**Ajouts**

6.7 - Intervention d'une éducatrice en service de garde à l'école Jean-Fortin;

6.8 - Tarification corporative au Pavillon sportif de l'UQAC.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-475**  
Adoption du procès-  
verbal de la séance  
ordinaire du  
27 novembre 2018

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène De Champlain  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-476**  
Adoption du Plan  
d'engagement vers la  
réussite

*En vertu de l'article 209.1 de la loi sur l'instruction publique, chaque commission scolaire établie un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations et les objectifs du plan du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour ce faire, un comité de pilotage formé d'une vingtaine de personnes œuvrant dans différentes sphères de l'éducation, a mis sur pied le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire.*

**CONSIDÉRANT** l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique qui exige de chaque commission scolaire la présentation d'un plan d'engagement vers la réussite;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués par la Commission scolaire reliés à cette exigence ministérielle;

**CONSIDÉRANT** les multiples consultations faites dans le cadre de la réalisation du Plan d'engagement vers la réussite;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-477**  
Convention de  
partenariat / Bilan 2017-  
2018

*À la suite de la signature de la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Commission scolaire survenue en 2014, la Commission scolaire se doit de procéder à des redditions de compte annuellement. Cette convention touche les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables qui sont déterminés par le MEES. Aussi, elle comporte les moyens qui seront utilisés dans l'atteinte de ces objectifs et les mécanismes de suivi. À cet effet, à la suite de l'approbation du bilan des résultats 2017-2018 par le conseil des commissaires, celui-ci sera présenté au MEES.*

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention de partenariat entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur valable pour une durée de 5 ans (2014-2019);

**CONSIDÉRANT** le bilan présenté par le directeur général adjoint pour l'année 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** les multiples consultations faites dans le cadre de la réalisation dudit bilan;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le bilan des résultats 2017-2018 de la convention de partenariat présenté par le directeur général adjoint et;

**DE MANDATER** celui-ci à présenter ce même bilan au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-478**

*Retour sur la région  
éducative*

Un retour sur la journée qui s'est tenue le 28 novembre a été fait aux membres où ont participé certains commissaires, des employés et des élèves dans le but de dégager les enjeux futurs en matière d'éducation pour la région.

---

**CC-2018-479**

*Acquisition d'ordinateurs  
usagés*

*Le parc technologique de la Commission scolaire est constitué de plus de 5 400 ordinateurs fixes et de portables. Afin d'actualiser une partie du parc (tel qu'indiqué et adopté le 12 juin 2018 au conseil des commissaires CC-2018-277) et ainsi retirer des appareils de plus de 9 ans, nous procédons aux achats de 1 200 ordinateurs remis à neuf (disque SSD neuf) pour les classes et laboratoires des écoles primaires, secondaires et des centres.*

*L'acquisition est en lien avec la répartition du budget des technologies de l'information et des communications 2018-2019 pour la mise à jour du parc technologique. Les normes d'allocation à respecter sont :*

- 1. L'acquisition des actifs informationnels doit être réalisée en regroupement pour les actifs actuellement couverts par un appel d'offres (portables, micro-ordinateurs, projecteurs numériques, TNI, etc.).*
- 2. Pour les actifs qui ne sont actuellement pas couverts par un appel d'offres, des modes d'acquisition seront annoncés ultérieurement.*
- 3. L'achat d'équipement remis à neuf doit être privilégié, dans la mesure du possible, et n'a pas à faire l'objet d'un regroupement d'achats.*

*Un appel d'offres public a été lancé par le Service des ressources matérielles sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour l'achat de 1 200 postes remis à neuf à environ 250 \$ chacun, incluant un disque SSD neuf qui permettra une utilisation et l'installation des dernières versions de logiciels pour au moins les cinq prochaines années.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 19 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 6 décembre 2018;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**DE RETENIR** pour l'acquisition de 1 200 ordinateurs remis à neuf (disque neuf SSD) requis pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrefour environnement Saguenay, pour un montant de 217 788 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-480**

*Autorisation de signature  
de contrat de  
construction*

*À la suite du dégât d'eau qui a eu lieu dans la nuit du 27 au 28 octobre à l'école Du Vallon, un appel d'offres public a été lancé pour la reconstruction du CPE La Planète à mars. Présentement, le CPE est déménagé dans des locaux temporaires de l'établissement et que les démarches administratives que requiert la situation avec le ministère de la Famille, il serait d'intérêt de procéder à l'adjudication du contrat le plus tôt possible à la suite de l'ouverture des soumissions.*

*Une autorisation de signature est donc demandée au conseil des commissaires pour l'octroi du contrat, dès la fermeture de la période des soumissions.*

*De plus, il est à noter que le montant des travaux sera remboursé par le régime d'indemnisation pour dommages aux biens des commissions scolaires de la direction générale des infrastructures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 3 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions prévue le 20 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'effectuer les travaux à la suite du dégât d'eau qui a eu lieu à l'école Du Vallon dans la nuit du 27 au 28 octobre 2018 dans les locaux du CPE La planète à mars;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la signature du contrat dans les journées suivant l'ouverture de la soumission;

**DE DÉLÉGUER** le directeur des ressources matérielles pour signer ledit contrat jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2018-481**  
Adoption du Rapport  
annuel 2017-2018

*Conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de ses réalisations, des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles ainsi que des services éducatifs et culturels qu'elle offre. Ledit rapport doit également contenir les informations exigées par Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.*

**CONSIDÉRANT** le projet de Rapport annuel 2017-2018 déposé au conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** les articles 175.1, 220, 220.2 et 275.2 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire : -la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre; -une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués; - les dispositions du Code d'éthique et de déontologie des commissaires et de ses manquements constatés; -le rapport du protecteur de l'élève; ainsi que - le portrait des plaintes reçues pour intimidation et violence;

**CONSIDÉRANT** l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État stipulant les mesures de redditions de comptes relatives au niveau de l'effectif ainsi qu'aux contrats de services;

**CONSIDÉRANT** l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics stipulant les mesures de redditions de comptes afférentes;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay  
et résolu :**

**D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport annuel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année 2017-2018 et;

---

**CC-2018-482**  
*Rapport annuel du  
protecteur de l'élève  
2017-2018*

En vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement, au conseil des commissaires, son rapport annuel à la Commission scolaire.

---

**CC-2018-483**  
*Courrier reçu*

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 19 novembre au 6 décembre 2018.

---

**CC-2018-484**  
*Rapport de la présidente*

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

**Le 28 novembre 2018**

- Participation à une journée de consultation territoriale en vue du déploiement du projet de Région éducative au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en compagnie de la directrice générale par intérim.

**Le 29 novembre 2018**

- Participation à une rencontre de la Table interordres de l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en compagnie du directeur général adjoint.

**Le 4 décembre 2018**

- Participation à un atelier de travail du Conseil des commissaires relatif à l'éthique en compagnie de la directrice générale par intérim, du directeur général adjoint, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

**Le 6 décembre 2018**

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la vice-présidente, de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

**Les 7 et 8 décembre 2018**

- Participation au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), à Québec.

---

**CC-2018-485**  
*Rapport de la directrice  
générale par intérim*

Est déposé le rapport de la directrice générale par intérim concernant certaines représentations ou des interventions faites au cours des dernières semaines:

**Le 28 novembre 2018**

- Participation à la journée de consultation territoriale en vue du déploiement du projet de Région éducative au Saguenay-Lac-Saint-Jean, accompagnée de la présidente;
- Participation à l'Assemblée générale annuelle de la Fondation de la Réussite du Fjord.

**Le 29 novembre 2018**

- Participation à une réunion Lab-École à Québec.

**Le 4 décembre 2018**

- Participation à un atelier de travail du Conseil des commissaires relativement à l'éthique, en compagnie de la présidente, du

---

directeur général adjoint, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

**Le 6 décembre 2018**

- Participation à l'atelier relativement à l'éthique, présenté à tous les gestionnaires de la Commission scolaire;
- Préparation du conseil des commissaires en compagnie de la présidente, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

**Le 7 décembre 2018**

- Participation à la rencontre des présidents et des directeurs généraux à Québec, convoquée par la Fédération des commissions scolaires du Québec, accompagnée de la présidente et de la secrétaire générale.

---

**CC-2018-486**

*Rapport de représentation des commissaires*

Aucun rapport de représentation n'est effectué.

---

**CC-2018-487**

*Comptes rendus des comités de service et du comité de parents*

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives à la rencontre du Comité de parents du 7 novembre 2018.

---

**CC-2018-488**

*Message de la Fédération des commissions scolaires du Québec*

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté de la semaine du 19 novembre 2018 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

---

**CC-2018-489**

*Intervention d'une éducatrice en service de garde à l'école Jean-Fortin*

M. Bruno Gagnon informe les membres du conseil des commissaires que le 22 octobre dernier, une éducatrice en service de garde de l'école Jean-Fortin, M<sup>me</sup> Marie-Josée Tremblay, a sauvé la vie d'un élève qui s'était étouffé. Il est convenu que lors de la soirée Reconnaissance des commissaires, M<sup>me</sup> Tremblay soit récipiendaire pour son acte héroïque.

---

**CC-2018-490**

*Tarification corporative au Pavillon Sportif de l'UQAC*

M. Jean-Claude Martel s'interroge sur le coût de l'entente de la tarification corporative avec le Pavillon sportif de l'UQAC pour la Commission scolaire. M. Jocelyn Ouellet explique qu'il s'agit d'une offre de l'entreprise et que peu importe l'endroit où une inscription sportive est faite, la Commission scolaire rembourse un montant équivalent à 15 % de la facture, dans le cadre du programme Santé mieux-être, pour un montant variant de 6 000 \$ à 10 000 \$ annuellement.

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay  
et résolu :**

**QUE** la présente séance soit close, il est 20 h 39.

**ADOPTÉE**



---

La présidente



---

La secrétaire générale